

# **PROCES VERBAL**

## **SEANCE DU 24 mars 2015**

L'an deux mil quinze, le vingt quatre mars à dix huit heures heures, les membres du conseil municipal de la commune de Jaulzy, régulièrement convoqué le trois mars deux mil quinze, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle Marcel Mérigonde sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Daniel TERRADE, le Maire, conformément aux articles L121.10 et L 122.5 du code des communes.

Etaient présents :

M. LOUBES Yves - M. BOUCHEZ Jean-Marie – Mme MORICE Jacqueline, Maires-adjoints  
M. CHOLET Jérôme - Mme COTTEAU Nathalie - M. FOURNIER Francis - Mme LEROY Catherine – Mme MENARD Valérie - M. QUIN Dominique - M. STOPE Jean-Marie - M. THOMASSIN Gérard

Absents excusés :

Mme Anne LOUVET a donné pouvoir à M. Francis FOURNIER  
Mme Corinne MOSKA a donné pouvoir à Mme Catherine LEROY  
M. Reynald GREMONT a donné pouvoir à M. Daniel TERRADE

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire Mme COTTEAU Nathalie

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

### **DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 mars 2014 prescrivant l'établissement du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu l'article L123-9 du Code de l'Urbanisme, modifié par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 – art.19 un débat doit avoir lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (une des pièces constitutives du dossier PLU) au plus tard deux mois avant l'examen du projet du PLU,

L'article L 123-1-3 du Code de l'Urbanisme, modifié par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 – art.19 5(V),

Le projet d'aménagement et de développement durables :

. définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

. arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le

développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune.

. fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Considérant le Porter A Connaissance de l'Etat,

Considérant les travaux des différentes commissions suivi du PLU, la stratégie du PADD de la ville de JAULZY, souhaite répondre aux enjeux en termes de démographie, du parc de logement, d'économie, de déplacements et d'environnement.

Pour cela, elle décline les objectifs suivants :

- . Préserver l'identité rurale du territoire
- . Faire de Jaulzy un village où il fait bon vivre
- . Encourager les constructions de qualité
- . Valoriser le territoire à travers les réseaux et favoriser sa découverte

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

. Prend acte des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

. Emet un avis favorable sur la stratégie du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

. Autorise Monsieur le Maire à poursuivre l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire donne lecture :

. du courrier de Monsieur Lucien DEGAUCHY, député de l'Oise, concernant les nuisances que subissent les riverains de la RN 31 depuis sa rénovation.

. du courrier de Picardie Habitat concernant le programme de travaux d'amélioration des 40 logements locatifs du lotissement du Petit Vallot. Travaux programmés courant juin 2015.

Monsieur le Maire informe

. que la réception des travaux gaz impasse Robert Dupuich aura lieu le mardi 31 mars à 10 h 00 impasse Robert Dupuich.

. qu'un arrêté de restriction de circulation et interdiction de stationner au niveau du 28bis rue de Soissons a été établi du 25 mars au 03 avril pour des travaux de terrassement pour la création de branchement électrique réalisé par l'entreprise MARRON TP.

. d'un arrêté de restriction de circulation RN 31 hameau de Maison Blanche a été établi à la demande la DIR pour des travaux de carottage sur la chaussée le 25 mars.

\*La question se pose de savoir qui est encore raccordé sur l'antenne télé du Vallot. Il a été décidé de procéder à une coupure de cette antenne le lundi 23 mars 2015 et d'attendre de voir si des personnes viennent se plaindre.

\*Abonnement EDF : un récapitulatif des abonnements de la commune sera fait.

\*Trois rampes d'accès sont nécessaires pour la sécurité des personnes. Une à l'escalier du cimetière et deux à la mairie. Des devis vont être demandés à M. WATERLOT et M. BORDET de la FIRM. Monsieur LOUBES s'en occupe.

\* Un arbre menace de tomber derrière la propriété de M. FREY, dans le chemin des Vaches. Les parcelles A 566 – 567 – 569 et 570 appartiennent à Mme RENNESSON. Un courrier sera envoyé aux héritiers.

\* Un véhicule brûlé a été retrouvé dans le Fond de Becqueret. La gendarmerie est informée.

\* Un véhicule accidenté a été entreposé sur la propriété de M. MERCIER/POUPLIN. Cette parcelle n'est pas clôturée. Un nouveau courrier sera fait au CILOVA.

\* Le stationnement des véhicules rue de Bellevue empêche le passage des engins agricoles. Un arrêté d'interdiction de stationner va être pris. Un courrier sera envoyé aux riverains.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 00